



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

équilibre financier

Question écrite n° 44733

Texte de la question

M. Bruno Le Roux attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les conséquences de la demande faite à de nombreux malades en affection de longue durée (ALD) de payer les "participations forfaitaires" et autres franchises médicales. Effectivement, les caisses d'assurance maladie réclament à de nombreux malades de s'acquitter de sommes importantes au motif que le remboursement de leurs soins étant effectué directement aux professionnels de santé (via le tiers payant), il est impossible pour ces caisses d'assurance de prélever les sommes dues. Or, il craint qu'au nom du soutien à la recherche sur la maladie d'Alzheimer et le cancer, les principaux contributeurs à l'effort ne soient en réalité les malades eux-mêmes, comme cela pouvait être craint dès l'instauration des franchises médicales. Il souhaiterait savoir avec précisions la manière dont ces participations forfaitaires vont aider les malades d'Alzheimer puisque ces personnes sont elles mêmes mises à contribution. Il souhaiterait également savoir avec précisions le coût global de ces soins médicaux.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Le Roux](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44733

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 2009, page 2734

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)